



**COMITÉ DES JEUNES TRAVAILLEURS &
DES JEUNES TRAVAILLEUSES**

Mandat de deux (2) ans pour les membres du comité

Période couverte : 2020-2021 & 2021-2022

(*Actuellement non prolongée suite à la pandémie de la COVID-19)

<u>NOM</u>	<u>POSITION</u>	<u>COURRIEL</u>
VACANT	Président·e	
VACANT	Suppléant·e	
VACANT	Secrétaire	
VACANT	Section local 70701	
VACANT	Section local 70702	
VACANT	Section local 70704	
VACANT	Section local 70705	
VACANT	Section local 70707	
VACANT	Section local 70708	
VACANT	Section local 70709	



Termes de référence

Il n'y a actuellement aucuns termes de référence existant sous ce comité.